



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 26 novembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Grand-Brassac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 novembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul- Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Yves Mahaud-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Jean-Marcel Beau-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Géry Denis-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Dominique Caillou-Catherine Esculier-Philippe Chotard-Romain Perruchaud-Christophe Gontier-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Priça Mortier-Pierre Janaillac-Joëlle Saint Martin-Régis Defraye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	15	Christine Berthé-Lisa Boyer-Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Daniel Bonnefond-Joël Constant-Christine Laurent-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Joël de Luca-Jean-Claude Arnaud-Julie Bordet-Denis Ferrand-Edwige Badel-Marion Lafaye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Monique Boineau-Serrano Daniel Bonnefond à Patrick Lachaud Joël Constant à Bruno Limerat Christine Laurent à Catherine Esculier Christophe Rossard à Yves Mahaud Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2025 /142 : (Code Nomenclature /7.10)**DATE : 26 NOVEMBRE 2025****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : Clôture du budget annexe de la ZAE des Jarissous au 31/12/2025 et reprise de l'excédent du 1068**

M. le Vice-Président expose à l'assemblée :

Dans le cadre du budget de la ZAE des Jarissous, l'ensemble des lots aménagés a été vendu. Il reste un lot (5bis) qui n'a pas de vocation économique car le poste de relevage se situe dessus. Il sera sorti du stock du budget de la ZAE et intégré à l'inventaire du budget principal par procédure de certificat administratif.

Il est donc proposé au conseil communautaire de clôturer le budget ZAE des Jarissous. Les opérations comptables seront faites sur l'exercice 2025 et la clôture interviendra à la fin de l'exercice 2025.

Dans le cadre de ces opérations, l'excédent du 1068 d'un montant de 247 542,67 € doit être repris au budget principal et ne représente pas une recette supplémentaire car il est déjà budgété au BP 2025.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de clôturer le budget ZAE des Jarissous

Décision du Conseil Communautaire :**Votes pour : 53****Votes contre : 0****Abstention : 0**

Le secrétaire de séance du 26 novembre 2025
Yves Mahaud

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Yves MAHAUD

Publié le 05/12/2025

Monsieur Yves Mahaud

